Date de publication : 26/02/2024

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240213-ARRETE_6_2024-AR

Arrêté n° 006-2024

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

COMMUNE DE SEVREMONT
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ARRETE DE NOMINATION DES MANDATAIRES SOUS-REGIE DE RECETTES ACCUEIL

Le Maire de la Commune de Sèvremont,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,
Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 mai 2023 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la décision n°078/2018 en date du 26 juin 2018 instituant une régie de recettes pour le service accueil de la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur
Vu la décision n°077/2018 en date du 26 juin 2018 instituant une régie de recettes pour le service accueil de la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
Vu la décision n°079/2018 en date du 26 juin 2018 instituant une régie de recettes pour le service accueil de la commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure
Vu l'avenant n°1 à la décision n°063/2021 du 13 avril 2021
Vu l'avenant n°2 à la décision n°094/2021 du 08 juin 2021
Vu l'arrêté de nomination n°028-2023 du 14 septembre 2023
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 février 2024

ARRETE :

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°028-2023.

Article 2 : Mme Anne TESSIER-DRAPEAU, Mme Alison VALIN, Mme Christelle AUGUIN, Mme Steacy BOUDEAUD, sont nommées mandataires :

- De la sous-régie de recettes accueil LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR,
- De la sous-régie de recettes accueil SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE
- De la sous-régie de recettes accueil LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie accueil de SEVREMONT, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 3 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie et sous-régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240213-ARRETE_6_2024-AR

du Code pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie et sous-régie ;

Article 4 : Le régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à SEVREMONT le 13 février 2024,
Jean-Louis ROY
Le Maire,

MAIRIE DE SEVREMONT 85700

Mme Alexandra TARBOURIECH
Le régisseur titulaire,

Mme Alison VALIN
Le mandataire,

Mme Anne TESSIER-DRAPEAU
Le mandataire,

Mme Christelle AUGUIN
Le mandataire,

Mme Steacy BOUDEAUD
Le mandataire,